



Info Stat

Les statistiques de la MSA



Bobigny, le 1^{er} avril 2022

Les remboursements de soins du régime agricole à fin janvier 2022

En janvier 2022, les remboursements de soins de ville du régime agricole constituent un pic, très largement au-dessus du niveau des mois précédents, pourtant déjà sur une trajectoire orientée à la hausse. Par rapport à janvier 2021, ils progressent de 6,9 %.

Sur douze mois glissants, leur progression s'accélère de 0,1 point et atteint 6,8 %, majorée par l'effet base du premier confinement du printemps 2020. Les remboursements de prestations spécifiquement liées à l'épidémie de covid-19 (tests, vaccins, IJ dérogatoires...) contribuent pour 1,7 point à cette croissance.

Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droit dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP)**, il a remboursé **4,84 milliards d'euros** en 2021 pour les seuls soins de ville, soit 4,9 % des remboursements tous régimes d'assurance maladie obligatoire confondus.

Les **non-salariés agricoles** représentent **38 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie¹. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. Ainsi, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 49 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie (- 3,2 % en moyenne sur la période 2014-2020) se poursuit, avec un rythme de - 3,1 % en 2021. En revanche, l'évolution de la population des **salariés agricoles** est en hausse depuis 2014 (+ 1,5 % en moyenne entre 2014 et 2020) et s'établit à + 1,1 % en 2021. Ces effets démographiques expliquent en partie les rythmes d'évolution des dépenses, différents entre les deux régimes. Au global, l'évolution de la population protégée (salariée et non-salariée) atteint - 0,5 % en 2021.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMA), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@cmsa.msa.fr
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
Retrouvez-nous sur : http://statistiques.msa.fr/ http://statistiques.msa.fr/geomsa/ www.msa.fr		



En janvier 2022, le nombre d'**affiliés** au régime agricole ayant bénéficié **d'au moins un remboursement de soins de ville** augmente de **18,6 %** par rapport à janvier 2021. Cette forte croissance de la patientèle, qui s'observe surtout chez les plus jeunes, résulte avant tout du nombre conséquent de personnes qui se sont fait vacciner et/ou ont fait un test de dépistage de la Covid-19 en janvier 2022, alors qu'ils n'avaient pas eu de remboursement de soins en janvier 2021.

Des remboursements de soins de ville en hausse dans les deux régimes

En **janvier 2022**, la croissance des remboursements de **soins de ville** est nettement plus marquée au régime des **salariés (+ 12,6 %)** que chez les **non-salariés (+ 1,2 %)**. Ce différentiel de croissance, en partie lié aux évolutions démographiques des deux régimes, est exacerbé par la crise sanitaire, avec des remboursements de tests et des versements d'IJ dérogatoires sensiblement plus importants au régime des salariés.

Des honoraires médicaux qui restent bas

Concernant les honoraires des **généralistes**, les remboursements de janvier restent à un niveau bas proche de celui du mois précédent. Leur baisse marquée par rapport à janvier 2021 (**- 3,9 %**) doit ainsi être relativisée, car elle s'explique essentiellement par une base 2021 haute. De la même manière, pour les **spécialistes**, le repli des remboursements sur janvier (**- 1,3 %**) est lié en partie à un pic sur le mois de janvier 2021, mais aussi au mois de janvier 2022 légèrement inférieur au mois dernier. Quant aux **soins dentaires**, oscillants sur les derniers mois, les remboursements rebondissent après le creux du mois de décembre ; leur baisse par rapport à janvier 2021 est très contenue (**- 0,1 %**).

Des remboursements de soins des auxiliaires médicaux en rebond

Les remboursements de **masso-kinésithérapie** se caractérisent également par un profil heurté sur la période récente. En janvier, ils se situent au-dessus du niveau des deux derniers mois et progressent de **2,4 %** par rapport à janvier 2021. S'agissant des soins **infirmiers**, les remboursements du mois, en hausse de **3,4 %** par rapport à janvier 2021, représentent un point haut, en grande partie lié à l'épidémie de covid-19, avec une augmentation exponentielle des tests.

Des remboursements de biologie très hauts avec la 5^e vague Covid

Pour les analyses médicales en **laboratoire**, le rebond lié à la 5^e vague de la Covid-19 était visible dès le mois de décembre 2021. En janvier, les remboursements atteignent un niveau encore plus élevé mais enregistrent une baisse de **1,3 %** par rapport à janvier 2021.

L'activité liée aux tests de dépistage de la covid-19 tire la croissance de 15,1 points. Ainsi, hors effet covid-19, les remboursements de biologie médicale diminuent de 16,4 % sur ce 1^{er} mois de 2022.

Des transports de patients stables par rapport au mois précédent

En hausse de **10,2 %** par rapport à janvier 2021, les remboursements de **transports** de patients s'établissent à un niveau proche de celui de décembre 2021.

Une reprise des indemnités journalières

Après un creux en décembre, les versements d'indemnités journalières (IJ) repartent en janvier : les **IJ maladie**, principalement portées par un regain d'IJ dérogatoires liées à la covid-19, progressent de **6,1 %** par rapport à janvier 2021 (dont 1,8 point imputable aux seules IJ dérogatoires). Quant aux **IJ ATMP**, la croissance des versements reste modérée (**+ 0,8 %** par rapport à janvier 2021).



Des remboursements pharmaceutiques hauts, même hors Covid-19

Avec une hausse spectaculaire de **26,8 %** en janvier - dont 19,1 points imputables aux prestations spécifiques au covid-19 délivrées en officine (masques, tests, vaccins) - les remboursements de **pharmacie de ville** contribuent à la croissance des soins de ville à hauteur de 6,2 points à eux seuls. Pour la **rétrocession hospitalière**, en revanche, le mois de janvier est relativement bas ; le recul des remboursements (- **11,7 %**) est néanmoins accentué par un effet base (le mois de janvier 2021 étant haut).

Des dispositifs médicaux proches du mois précédent

Proches du niveau bas du mois précédent, les remboursements de **dispositifs médicaux** diminuent de **4,5 %** en janvier.

Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin janvier 2022	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)			
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin janvier 2021	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin janvier 2021
TOTAL SOINS DE VILLE	+6,8%	+4,1%	+9,4%	+0,1%	+6,9%	+1,2%	+12,6%	+5,4%
Soins de ville hors produits de santé	+5,5%	+3,2%	+7,5%	-0,3%	+2,1%	-2,6%	+6,2%	+6,0%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+8,0%	+5,1%	+10,6%	-8,7%	-1,8%	-5,8%	+1,8%	+1,5%
- Médecins généralistes	+3,6%	-0,5%	+7,7%	-7,5%	-3,9%	-13,1%	+5,9%	-0,9%
- Médecins spécialistes	+8,0%	+5,7%	+10,1%	-9,3%	-1,3%	-3,2%	+0,3%	+1,2%
- Dentistes	+16,8%	+16,1%	+17,3%	-9,8%	-0,1%	+0,4%	-0,5%	+6,5%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	+4,6%	+1,5%	+10,6%	-1,9%	+3,0%	-1,3%	+11,3%	+2,0%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+13,9%	+11,3%	+17,5%	-13,4%	+2,4%	+1,4%	+3,6%	-5,0%
- Infirmiers	+1,5%	-1,1%	+7,5%	+2,5%	+3,4%	-1,9%	+15,9%	+4,3%
Laboratoires	+14,4%	+6,6%	+21,7%	+23,8%	-1,3%	-9,8%	+6,3%	+63,7%
Frais de transports	+15,4%	+12,0%	+20,0%	-10,5%	+10,2%	+6,8%	+14,6%	-4,2%
Indemnités journalières (IJ) :	-3,9%	-9,7%	-2,8%	+14,9%	+4,1%	-0,7%	+5,0%	+8,3%
- IJ maladie	-7,9%	-12,9%	-6,9%	+23,4%	+6,1%	+3,9%	+6,5%	+9,8%
- IJ ATMP	+3,6%	-3,6%	+5,1%	+1,4%	+0,8%	-7,8%	+2,6%	+6,0%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+9,2%	+5,6%	+13,6%	+0,7%	+16,0%	+7,2%	+26,5%	+4,4%
Médicaments :	+10,6%	+6,7%	+15,3%	+1,8%	+23,2%	+12,5%	+35,5%	+3,8%
- Médicaments délivrés en ville	+11,3%	+7,1%	+16,2%	+1,9%	+26,8%	+15,6%	+39,8%	+3,0%
- Médicaments rétrocédés	+4,3%	+1,7%	+6,9%	+0,6%	-11,7%	-19,9%	-3,4%	+12,5%
LPP	+4,8%	+2,7%	+7,9%	-2,3%	-4,5%	-6,3%	-2,0%	+6,2%

Source : MSA



MÉTHODOLOGIE

Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, *etc.*

Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

Pour en savoir plus : Voir la note de conjoncture maladie de janvier intégrale :

<https://statistiques.msa.fr/publication/conjoncture-maladie-au-regime-agricole-a-fin-janvier-2022-note/>